



Chers parents,

*Nous procédons à l'ouverture d'un dépôt vente
dont voici le règlement*

Règlement :

1. Le dépôt vente est exclusivement destiné aux membres de la communauté éducative (personnels, parents). Ils pourront être déposants ou acheteurs.
2. Le dépôt des articles (jeux/jouets, petites décorations, livres, vêtements, bijoux fantaisie) se fera le lundi de 11h à 12h et le jeudi de 13h30 à 14h30 ou sur rendez-vous exceptionnel.
3. La vente se déroulera le vendredi de 14h à 15h.
4. Les articles considérés comme invendables seront refusés. Les articles déposés doivent être propres, non déchirés ni abimés.
5. Le collège se dégage de toute responsabilité concernant les articles déposés en cas de vol, détérioration, perte.
6. Les déposants prépareront une fiche avec leurs coordonnées, la liste des articles et le prix de vente souhaité (en tenant compte des 20% conservés par l'atelier). Ne pas prévoir des prix trop élevés.
7. Les articles ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés.
8. Les articles invendus devront être récupérés par les déposants sur RDV. Les retraits se feront sur présentation de la feuille de dépôt. Le règlement des sommes dues se fera à ce moment.
9. Tous les articles non retirés seront conservés par l'atelier ou donnés à des œuvres caritatives.

En vous remerciant de votre participation, Cordialement L'atelier Vente